

Séance du 16 décembre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. Millet-Barbé, Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTS : M. Aguerre, Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : RENOVATION URBAINE - Projet de rénovation urbaine des Hauts de Bayonne - Convention de gestion urbaine de proximité (GUP).

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention du Projet de rénovation urbaine (PRU) des Hauts de Bayonne -titre IV article 10.3- signée le 29 août 2008, les différents maîtres d'ouvrage inscrits dans ce dossier se sont engagés à signer une convention spécifique portant sur la Gestion urbaine de proximité (GUP).

Cette dernière relève de l'organisation des différents services intervenant sur le quartier, de l'entretien des espaces à la gestion des équipements publics. L'amélioration de la GUP constitue une réponse adaptée des services urbains de proximité à l'attention des habitants. Il s'agit d'offrir, sur les Hauts de Bayonne, une qualité de services « équitable » par rapport aux autres quartiers de Bayonne, et en adéquation avec les spécificités du site. La GUP contribue ainsi, par des actions complémentaires aux investissements inscrits dans le PRU, à l'amélioration pérenne du cadre de vie des habitants et de l'image du quartier.

Depuis 2008, un groupe de travail spécifique GUP, constitué à l'initiative de la Ville, regroupe l'équipe projet, les services techniques municipaux intervenant sur le quartier, l'agent de développement de quartier, l'Office Public de l'Habitat de Bayonne (OPH), Habitat Sud Atlantic (HSA), la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz (CABAB), le Groupement d'Intérêt Public - Développement Social Urbain (GIP-DSU) et les services de l'Etat (délégation locale de l'ANRU). Ces partenaires ont élaboré un diagnostic partagé faisant état d'une gestion quotidienne du quartier jugée globalement satisfaisante, avec toutefois quelques points sensibles tels que l'enlèvement des encombrants, l'adressage postal ou les déplacements doux.

Ce travail a permis d'identifier quatre grands enjeux pour le quartier :

- la garantie d'une qualité de service avant, pendant, et après les chantiers de rénovation urbaine ;
- la clarification de l'organisation générale du quartier ;
- l'entretien et l'aménagement des espaces extérieurs ;
- la valorisation de l'image du quartier avec et pour ses habitants.

Ils ont donné lieu à la formalisation de douze « fiches action » retenues collectivement par le groupe de travail, intégrées dans la convention de GUP.

Ces actions seront soumises à la concertation des habitants de façon à enrichir les projets de l'expertise quotidienne d'usage de la population.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de gestion urbaine de proximité ;
- la transmettre pour signature aux différents partenaires concernés : DDEA (Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture), OPH, HSA, GIP-DSU et CABAB.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.